

Conseil national de recherches du Canada

Rapport sur les frais de 2017 à 2018

L'honorable Navdeep Bains, C.P., député
Ministre de l'Innovation, des Sciences et du
Développement économique

L'honorable Kirsty Duncan, C.P., députée
Ministre des Sciences et des Sports

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2018
Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018
Tous droits réservés.

Also available in English under the title 2017 to 2018 Fees Report.

La présente publication est également affichée sur le site Web du Conseil national de recherches du Canada à l'adresse <https://nrc.canada.ca/fr> et sur celui de Services publics et Approvisionnement Canada à l'adresse www.publications.gc.ca.

Conseil national de recherches du Canada
Bureau des renseignements généraux
1200, chemin de Montréal
Édifice M58
Ottawa (Ontario) K1A 0R6

Téléphone : 613-993-9101
Sans frais : 1-877-NRC-CNRC ou 1-877-672-2672
ATS : 613-949-3042
Télécopieur : 613-991-9096
Courriel : info@nrc-cnrc.gc.ca

Cat. No. NR1-12F-PDF
ISSN 2562-1467

Table des matières

Message des ministres.....	1
Renseignements généraux sur les frais	3
Renseignements généraux et financiers par catégorie de frais.....	3
Frais en vertu du pouvoir du Conseil national de recherches Canada.....	7
Notes en fin d'ouvrage.....	23

Message des ministres

Au nom du Conseil national de recherches Canada, nous avons le plaisir de présenter le Rapport sur les frais de 2017 à 2018.

Le 22 juin 2017, la [Loi sur les frais de service](#)ⁱ recevait la sanction royale, abrogeant ainsi la [Loi sur les frais d'utilisation](#)ⁱⁱ.

La Loi sur les frais de service introduit un cadre législatif moderne qui permet une prestation rentable des services et, grâce à une présentation de rapports améliorés au Parlement, une transparence et une surveillance accrues. La loi prévoit :

- une approche simplifiée en matière de consultation et d’approbation de frais nouveaux ou modifiés;
- l’obligation pour les services d’adopter des normes de service et de présenter des rapports en fonction de celles-ci, ainsi qu’une politique visant à remettre les frais aux utilisateurs lorsque les normes ne sont pas respectées;
- un rajustement annuel automatique des frais en fonction de l’Indice des prix à la consommation (IPC) afin d’assurer que les frais suivent le rythme de l’inflation;
- des rapports annuels détaillés au Parlement afin d’accroître la transparence.

Le présent Rapport sur les frais de 2017 à 2018 est le premier rapport à être préparé en vertu de la Loi sur les frais de service. Il comprend de nouveaux renseignements, comme une liste détaillée de tous les frais ainsi que les montants des frais de l’année à venir. Des renseignements supplémentaires sur les frais seront inclus à compter du prochain exercice, une fois que le Conseil national de recherches Canada aura effectué la transition complète au régime de la Loi sur les frais de service.

Nous nous réjouissons de la transparence et de la surveillance accrue qu’incarne le régime de production de rapports de la Loi sur les frais de service, et nous nous engageons pleinement à faire en sorte que mon ministère adopte ce cadre moderne.



**L'honorable
Navdeep Bains**
Ministre de l'Innovation, des Sciences et
du Développement économique



**L'honorable
Kirsty Duncan**
Ministre des Sciences et des Sports

Renseignements généraux sur les frais

Les tableaux qui suivent fournissent des renseignements sur chaque catégorie de frais, notamment :

- le nom de la catégorie de frais;
- la date à laquelle les frais (ou la catégorie de frais) ont été mis en œuvre et la dernière date à laquelle ils ont été modifiés (le cas échéant);
- les normes de service;
- les résultats de rendement par rapport à ces normes;
- les renseignements financiers concernant le total des coûts, le total des revenus et les remises.

En plus des renseignements présentés par catégorie de frais, un résumé des renseignements financiers pour tous les frais ainsi qu'une liste des frais en vertu du pouvoir du ministre sont inclus. Cette liste comprend les montants en dollars des frais existants et le montant en dollars rajusté des frais pour une année subséquente.

Renseignements généraux et financiers par catégorie de frais

Frais liés aux demandes de traitement déposées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (AIPRP)

Catégorie de frais	Frais liés aux demandes de traitement déposées en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> (AIPRP)
Pouvoir d'établissement des frais	Loi sur l'accès à l'information ⁱⁱⁱ
Année de mise en œuvre	1983
Dernière année de modification	2016
Norme de service	La réponse doit être fournie dans les 30 jours suivant la réception de la demande de renseignements. Le délai peut être prolongé en vertu de l'article 9 de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> . L'avis de prolongation doit être expédié dans les 30 jours suivant la réception de la demande.
Résultats de rendement	Le CNRC a reçu 33 demandes d'accès à l'information et 76 demandes de consultation d'autres ministères fédéraux. Le CNRC a répondu dans un délai de 30 jours à 90 des 109 demandes (83 %) reçues. Le délai a été plus long dans les autres cas à cause du fort volume de demandes ou parce que des consultations avec d'autres ministères fédéraux ou des tierces parties étaient nécessaires.
Autres renseignements	Sans objet

* Ce nombre comprend les cas où un avis de prorogation est envoyé au demandeur dans les 30 jours suivant la réception de la demande.

Renseignements financiers (en dollars)

Revenus 2016 à 2017	Revenus 2017 à 2018	Coût* 2017 à 2018	Remises† 2017 à 2018
175 \$	135 \$	324 123 \$	Sans objet

* Le montant comprend les coûts directs et indirects, lorsque ces coûts peuvent être déterminés et qu'ils sont importants.

† Une remise est un remboursement partiel ou total de frais payés. En vertu de la Loi sur les frais de service, les ministères sont tenus d'élaborer des politiques qui déterminent quand les frais seront remis aux utilisateurs si les normes de service ne sont pas respectées. L'obligation pour les ministères de remettre les frais devrait entrer en vigueur le 31 mars 2020. Cette date d'entrée en vigueur donne aux ministères le temps d'élaborer des politiques en matière de remises et d'adapter les systèmes de suivi des normes de service et de remise des frais. Au cours de l'exercice 2017 à 2018, certains ministères peuvent avoir émis des remises, conformément à l'autorité de leurs lois habilitantes ou de leurs règlements, par opposition à l'autorité accordée par la Loi sur les frais de service. Les remises présentées ci-dessus sont celles émises en vertu de lois ou de règlements habilitants.

Vente de matériaux de référence certifiés (MRC)

Catégorie de frais	Vente de matériaux de référence certifiés (MRC)
Pouvoir d'établissement des frais	Loi sur le Conseil national de recherches, alinéa 5 (1) (j) ^{iv} Loi sur le Conseil national de recherches, alinéa 5 (1) (l) ^{iv}
Année de mise en œuvre	MRC organique : 1980 MRC – biotoxines : 1988
Dernière année de modification	Sans objet
Norme de service	Les commandes sont traitées et les matériaux sont expédiés dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception de tous les renseignements nécessaires de la part de l'acheteur. Les produits sensibles à la température peuvent exiger un délai de traitement plus long en raison des horaires des transporteurs.
Résultats de rendement	<ul style="list-style-type: none"> • 711 des 711 commandes (100 %) de biotoxines de référence certifiées ont été expédiées dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de tous les renseignements requis du client. • 649 des 678 commandes (95,7 %) de matériaux de référence certifiés inorganiques ou organiques ont été expédiées dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de tous les renseignements requis de la part du client.
Autres renseignements	Aucun

* Ce nombre comprend les cas où un avis de prorogation est envoyé au demandeur dans les 30 jours suivant la réception de la demande.

Renseignements financiers (en dollars)

Revenus 2016 à 2017	Revenus 2017 à 2018	Coût* 2017 à 2018	Remises† 2017 à 2018
1 919 802 \$	2 261 986 \$	484 807 \$	Sans objet

* Le montant comprend les coûts directs et indirects, lorsque ces coûts peuvent être déterminés et qu'ils sont importants.

† Une remise est un remboursement partiel ou total de frais payés. En vertu de la Loi sur les frais de service, les ministères sont tenus d'élaborer des politiques qui déterminent quand les frais seront remis aux utilisateurs si les normes de service ne sont pas respectées. L'obligation pour les ministères de remettre les frais devrait entrer en vigueur le 31 mars 2020. Cette date d'entrée en vigueur donne aux ministères le temps d'élaborer des politiques en matière de remises et d'adapter les systèmes de suivi des normes de service et de remise des frais. Au cours de l'exercice 2017 à 2018, certains ministères peuvent avoir émis des remises, conformément à l'autorité de leurs lois habilitantes ou de leurs règlements, par opposition à l'autorité accordée par la Loi sur les frais de service. Les remises présentées ci-dessus sont celles émises en vertu de lois ou de règlements habilitants.

Vente des codes nationaux et de documents connexes

Catégorie de frais	Vente des codes nationaux et de documents connexes
Pouvoir d'établissement des frais	Loi sur le Conseil national de recherches, alinéa 5 (1) (j)^{iv} Loi sur le Conseil national de recherches, alinéa 5 (1) (l)^{iv}
Année de mise en œuvre	1941 (première édition publiée, au coût de 1 \$)
Dernière année de modification	Sans objet
Norme de service	Les commandes sont traitées (expédiées) dans un délai de 1 à 14 jours après la réception de tous les renseignements requis.
Résultats de rendement	98 % des 8 747 commandes ont été expédiées à l'intérieur du délai ciblé de 14 jours.
Autres renseignements	Aucun

* Ce nombre comprend les cas où un avis de prorogation est envoyé au demandeur dans les 30 jours suivant la réception de la demande.

Renseignements financiers (en dollars)

Revenus 2016 à 2017	Revenus 2017 à 2018	Coût* 2017 à 2018	Remises† 2017 à 2018
6 293 507 \$	4 800 874 \$	7 974 158 \$	Sans objet

* Le montant comprend les coûts directs et indirects, lorsque ces coûts peuvent être déterminés et qu'ils sont importants.

† Une remise est un remboursement partiel ou total de frais payés. En vertu de la Loi sur les frais de service, les ministères sont tenus d'élaborer des politiques qui déterminent quand les frais seront remis aux utilisateurs si les normes de service ne sont pas respectées. L'obligation pour les ministères de remettre les frais devrait entrer en vigueur le 31 mars 2020. Cette date d'entrée en vigueur donne aux ministères le temps d'élaborer des politiques en matière de remises et d'adapter les systèmes de suivi des normes de service et de remise des frais. Au cours de l'exercice 2017 à 2018, certains ministères peuvent avoir émis des remises, conformément à l'autorité de leurs lois habilitantes ou de leurs règlements, par opposition à l'autorité accordée par la Loi sur les frais de service. Les remises présentées ci-dessus sont celles émises en vertu de lois ou de règlements habilitants.

Totaux financiers pour toutes les catégories de frais

Total des revenus, du coût et des remises (en dollars)

Revenus totaux 2016 à 2017	Revenus totaux 2017 à 2018	Coût total 2017 à 2018	Total des remises 2017 à 2018
8 213 484 \$	7 062 995 \$	8 783 088 \$	Sans objet

Remarque : Les totaux représentent la somme des revenus, des coûts et des remises déclarés pour toutes les catégories de frais dans les tableaux « Renseignements financiers ».

Frais en vertu du pouvoir du Conseil national de recherches Canada

Montants des frais pour 2017 à 2018 et 2019 à 2020 et pour un exercice subséquent, selon le cas (en dollars)

Nom du frais	Montant du frais 2017 à 2018	Montant rajusté du frais* 2019 à 2020	Montant du frais futur et exercice financier†
CRM-ASP-Mus-d est préparé comme homogénat thermiquement stérilisé de tissu de moule (<i>Mytilus edulis</i>) avec une concentration d'acide domoïc de 49 µg/g. Chaque unité comprend 2 bouteilles de 4 g chacune. Utilisé dans le conjonction avec CRM-DA-f, ce CRM assurera la fiabilité de vos analyses acides domoïc.	180,00	183,96	Sans objet
Le CRM-DA-g est une solution d'étalonnage certifiée pour l'acide domoïque (AD), la toxine responsable pour l'intoxication par phycotoxine amnésique (ASP). Chaque ampoule contient ~0,5 ml de solution avec 332 µM d'AD dans de l'acétonitrile/eau (1:19, v/v) à une concentration appropriée pour l'étalonnage d'expériences de chromatographie en phase liquide ainsi que pour le dopage d'échantillons de contrôle de tissus de mollusques et crustacés à des fins d'études du taux de récupération.	95,00	97,09	Sans objet
Le CRM-AZA1-b est une solution étalon certifiée pour la détermination de l'azaspiracide-1 (AZA-1) par des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule renferme environ 0,5 ml d'une solution de 1,54 µMol/L d'AZA-1 dans du méthanol aqueux.	185,00	189,07	Sans objet
CRM-AZA2-b est une solution détalonnage certifiée pour la détermination de l'azaspiracide-2 (AZA2) par méthodes d'analyses chimiques. Chaque ampoule contient ~0,5 ml de solution avec 1,43 µMol/L d'AZA2 dans du méthanol.	220,00	224,84	Sans objet
CRM-AZA3 est une solution de de calibrage de azaspiracid-3(AZA3). Il est conçu pour aider l'analyste dans la détermination de AZA3 dans des extraits- échantillon de plancton et de mollusques et crustacés. Chaque ampoule contient approximativement 0,5 ml de solution à une concentration de 1,25 µM en méthanol.	206,00	210,53	Sans objet
Le CRM-AZA3-b est une solution d'étalonnage certifiée utilisée pour la détermination de l'azaspiracide-3 (AZA3) par analyse chimique. Chaque ampoule renferme environ 0,5 mL d'une solution de 1,43 µM d'AZA3 dans le méthanol.	220,00	224,84	Sans objet
Le mélange d'étalonnage RM-AZA123 est utilisé pour doser l'azaspiracide 1 (AZA1), l'AZA2 et l'AZA3 par analyse chimique. Chaque ampoule renferme environ 0,5 mL du mélange d'AZA dans du méthanol, soit 200, 147 et 141 nmol/L d'AZA1, d'AZA2 et d'AZA3, respectivement. Les	220,00	224,84	Sans objet

concentrations dans la solution RM-AZA123 ne sont pas certifiées. Par conséquent, le produit n'a pas pour but de remplacer les solutions de référence certifiées employées pour étalonner chaque AZA.			
CRM-AZA-Mus est un matériel de référence certifié (MRC) préparé à partir de tissus de moules contaminés (<i>Mytilus edulis</i>) contenant des azasparacides. CRM-AZA-Mus est conçu pour aider l'analyste à évaluer les méthodes analytiques complètes utilisées pour surveiller les toxines AZA dans les tissus de mollusques et crustacés. Chaque bouteille contient environ 8 g d'homogénat de moule avec des niveaux appropriés d'AZA pour les tests analytiques. Les valeurs certifiées de CRM-AZA-Mus sont : AZA1 – 1,16 ug/g, AZA2 - 0,273 ug/g et AZA3 - 0,211 ug/g.	235,00	240,17	Sans objet
Le matériel de référence certifié CRM-DSP-Mus-c est un homogénat stérilisé de tissus de moules (<i>Mytilus edulis</i>) comprenant une faible quantité du dinoflagellé <i>Prorocentrum lima</i> . Il est distribué dans des bouteilles de polypropylène contenant chacune 4,0 ± 0,75 g d'homogénat. Les teneurs en acide okadaïque, dinophysistoxine-1 et dinophysistoxine-2 sont respectivement 1,07 µg/g, 1,07 µg/g et 0,86 µg/g. Le CRM-DSP-Mus-c, qui est également certifié pour l'acide domoïque à une concentration de 11,8 µg/g, est conçu afin de vérifier l'exactitude des méthodes de préparation des échantillons et des expériences de chromatographie en phase liquide connexes pour l'analyse chimique de la phycotoxine diarrhéique et de l'acide domoïque.	195,00	199,29	Sans objet
CRM-DTX1-b est une solution d'étalonnage conçue pour l'usage dans des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient 0,5 ml d'une solution de dinophysistoxin-1 (DTX1) en méthanol à une concentration de 10,4 µmol/L.	220,00	224,84	Sans objet
CRM-DTX2-b est une solution d'étalonnage certifiée conçue pour l'usage dans des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient 0,5 mL d'une solution de dinophysistoxine-2 (DTX2) en méthanol à une concentration de 4,7 µmol/L.	220,00	224,84	Sans objet
Le CRM-FDMT1 est constitué de tissu de moule (<i>Mytilus edulis</i>) lyophilisé contenant plusieurs toxines marines lipophiles, ainsi que l'acide domoïque. Ce matériau de référence est offert dans des fioles en verre jaune contenant chacune 3 g de poudre. On recommande d'ajouter de l'eau à cette poudre pour reconstituer le produit avant usage. Chaque bouteille de CRM-FDMT1 contient suffisamment de matériel pour approximativement huit utilisations.	1 175,00	1 200,85	Sans objet
CRM-GYM-b est une solution étalon certifiée pour le dosage de la gymnodimine (GYM) au moyen de méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient environ 0,5 ml d'une solution de GYM dans du méthanol, à une concentration de 4,93 µM. La GYM est un membre du groupe de toxines de type imine cyclique.	145,00	148,19	Sans objet
CRM-hYTX est une solution de calibrage certifiée conçue pour le développement de méthodes	150,00	153,30	Sans objet

analytiques et la quantification précise d'azasparacides. La concentration de CRM-hYTX convient à la préparation d'une série de dilution pour le calibrage d'instruments de CL et de CL-SM, ainsi que pour la fortification des échantillons témoins de mollusques et crustacés pour les expériences de récupération. Chaque ampoule contient environ 0,5 ml de solution d'hYTX dans du méthanol. La valeur certifiée de NRC CRM-hYTX est de 5 µM.			
Le CRM-OA-d est une solution d'étalonnage certifiée pour la détermination de l'acide okadaïque par des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule renferme environ 0,5 mL d'une solution de 10,4 µmol/L d'acide okadaïque dans du méthanol aqueux. L'acide okadaïque est l'une des principales toxines associées à l'intoxication par phycotoxine diarrhéique.	150,00	153,30	Sans objet
Le CRM-PnTX-G est une solution d'étalonnage certifiée pour le dosage de la pinnatoxine-G (PnTX-G) par des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient une solution de ~0,5 ml de PnTX-G à une concentration de 2,77 µMol/L dans du méthanol (avec 0,01% d'acide acétique).	160,00	163,52	Sans objet
CRM-PTX2-b est une solution étalon pour le dosage de la pecténotoxine-2 (PTX2) au moyen de méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient environ 0,5 ml d'une solution de PTX2 dans du méthanol, à une concentration de 5,13 µM. La PTX2 est un membre du groupe des pecténotoxines de type polyéther.	185,00	189,07	Sans objet
CRM-SPX1 est une solution de calibrage conçue pour l'usage dans des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient approximativement 0,5 ml d'une solution 13-desmethyl du spiroïde C (desMeC) en méthanol à une concentration certifiée de 10,2 µM. Spiroïdes sont des membres du groupe de spiroimine de toxines, qui inclut le gymnodimine, les pinnatoxins et les pteriatoxins. Les toxines de Spiroimine causent une mort rapide caractéristique dans l'essai biologique de souris et se sont appelées "les toxines d'action rapide."	150,00	153,30	Sans objet
Le CRM-SPX1-b est une solution d'étalonnage certifiée utilisée pour la détermination de spiroïdes par analyse chimique. Chaque ampoule renferme environ 0,5 mL d'une solution de 13-desméthylspiroïde C dissout dans du méthanol avec 0,05 % d'acide trifluoroacétique à une concentration de 7 µmol/L environ.	Le frais était non-existant en 2017-2018	158,41	Sans objet
CRM-YTX-c est une solution d'étalonnage conçue pour l'usage dans des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient approximativement 0,5 ml de solution à une concentration de 4,3 µM/L en méthanol.	150,00	153,30	Sans objet
CRM-C1&2-b (N-sulfocarbamoyl-gonyautoxin-2 and -3) est une solution de calibrage conçue pour l'usage dans des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient la solution de 0,5 ml d'un mélange du C1 à une concentration de 113,4 µM et	185,00	189,07	Sans objet

Rapport sur les frais de 2017 à 2018

du C2 à une concentration de 33,9 µM en acide acétique (ca. 17 µM , pH 5) aqueux.			
CRM-dcGTX2&3-c est une solution d'étalonnage certifiée conçue pour l'usage dans des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient une solution de ~0,5 ml d'un mélange de décarbamoylegonyautoxine-2 à une concentration de 100.1 µM et de décarbamoylegonyautoxine-3 à une concentration de 29.4 µM dans de l'acide chlorhydrique filtré et aqueux (0,5 mM).	185,00	189,07	Sans objet
CRM-dcNEO-d est une solution d'étalonnage certifiée qui sert à des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient environ 0,5 mL d'une solution de décarbamoylenéosaxitoxine (dcNEO) à une concentration de 30,4 µmol/L dissoute dans de l'acide chlorhydrique aqueux de 0,5 mM.	185,00	189,07	Sans objet
CRM-dcSTX-b est une solution de calibrage conçue pour l'usage dans des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient la solution de 0,5 ml du decarbamoyle saxitoxine à une concentration du 65 µM en acide chlorhydrique de 0,003 M. Le CRM-dcSTX-b est un remplacement CRM pour le CRM-dcSTX original.	185,00	189,07	Sans objet
Le CRM GTX1&4-d est une solution d'étalonnage certifiée utilisée à des fins d'analyse chimique. Chaque ampoule renferme environ 0,5 mL d'une solution de 57,2 µmol/L de gonyautoxine-1 (GTX1) et de 18,0 µmol/L de gonyautoxine-4 (GTX4) dans 0,5 mM d'acide chlorhydrique.	185,00	189,07	Sans objet
CRM-GTX2&3-d et une solution d'étalonnage certifiées qui servent à des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient environ 0,5 mL d'une solution de gonyautoxines-2 et 3 (GTX2 et GTX3) à une concentration de 146,1 µmol/L dissoute dans de l'acide chlorhydrique aqueux de 0,5 mM.	185,00	189,07	Sans objet
CRM-GTX5-c est une solution étalon certifiée conçue pour des méthodes d'analyse chimiques. Chaque ampoule contient environ 0,5 ml d'une solution de gonyautoxine-5 (GTX5, aussi appelée B1) à une concentration de 55,7 µM dans une solution aqueuse filtrée d'acide acétique (17 µM, pH 5).	185,00	189,07	Sans objet
CRM-GTX6 est une solution d'étalonnage certifiée pour le dosage de la gonyautoxine-6 (GTX6) au moyen de méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule renferme une solution d'environ 0,5 mL de GTX6 à une concentration de 17 µM dans 12,5 µmol/L d'acide acétique (pH 5). La gonyautoxine-5 (GTX5) est également présente dans cette préparation et la concentration de cette toxine a été certifiée. La GTX6 est l'une des toxines responsables de l'empoisonnement marin paralysant.	195,00	199,29	Sans objet
CRM-NEO-d est une solution d'étalonnage certifiée qui sert à des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient environ 0,5 mL d'une solution de néosaxitoxine (NEO) à une concentration de 65,1 µmol/L dissoute dans de l'acide chlorhydrique aqueux de 0,5 mM.	185,00	189,07	Sans objet
CRM-STX-f est une solution de calibrage conçue	185,00	189,07	Sans objet

pour l'usage dans des méthodes d'analyse chimique. Chaque ampoule contient la solution de 0,5 ml du saxitoxine dihydrochloride à une concentration de 66,3 µM en acide chlorhydrique de 0,003 M.			
CRM-Zero-Mus est une matrice de tissu de moule (<i>Mytilus edulis</i>) qui sert de témoin négatif pour l'analyse des toxines paralysantes des crustacés et des mollusques (TPCM), de l'acide domoïque et ses isomères, de l'acide okadaïque (AO), des dinophysistoxines (DTX), des azaspiracides (AZA), des yessotoxines (YTX), des penténotoxines (PTX) et des gymnodimines (GYM). Il ne convient pas comme témoin négatif pour les spirolides (SPX) et les pinnatoxines (PnTx), car il contient ces toxines, quoiqu'à des niveaux très faibles.	80,00	81,76	Sans objet
CRM-ATX est conçu pour l'usage comme solution de calibration d'instrument d'aider des analystes dans la détermination d'anatoxine-a. Chaque ampoule contient approximativement 0,5 ml de solution avec 30 µM d'anatoxine-a dans méthanol / l'eau (9 :91, v / v) de 0,1 % d'acide acétique.	130,00	132,86	Sans objet
CRM-CYN est conçu pour l'usage comme solution de calibration d'instrument d'aider des analystes dans la détermination du cylindrospermopsin. Chaque ampoule contient approximativement 0,5 ml de solution avec 30 µM de cylindrospermopsin dans l'eau filtrée et désionisée.	125,00	127,75	Sans objet
CRM-dmMCLR est une solution de calibration certifiée pour la détermination de (Dha7) microcystine-LR. Chaque ampoule contient ~0,5 ml de solution dmMCLR dissous dans le méthanol aqueux (1:1, v/v) à une concentration de 9,58 µmol par litre.	130,00	132,86	Sans objet
Le CRM-LWTX1 est une solution étalon certifiée utilisée pour la détermination de la toxine produite par <i>Lyngbya wollei</i> (LWTX1). Chaque ampoule renferme environ 0,5 mL d'une solution de LWTX1 dissoute dans solution aqueuse d'acide acétique (17 µM, pH 5) à une concentration de 11 µmol/L.	220,00	224,84	Sans objet
CRM-MCLR est une solution de calibration certifiée pour la détermination de microcystine-LR. Chaque ampoule contient ~0,5 ml de solution MCLR dissous dans le méthanol aqueux (1:1, v/v) à une concentration de 10,2 µmol par litre.	95,00	97,09	Sans objet
CRM-MCRR est une solution de calibration certifiée pour la détermination de microcystine-RR. Chaque ampoule contient ~0,5 ml de solution MCRR dissous dans le méthanol aqueux (1:1, v/v) à une concentration de 9,91 µmol par litre.	95,00	97,09	Sans objet
CRM-NODR est une solution de calibration certifiée pour la détermination de nodularine-R. Chaque ampoule contient ~0,5 ml de solution NODR dissous dans le méthanol aqueux (1:1, v/v) à une concentration de 12,4 µmol par litre.	95,00	97,09	Sans objet
MYCO-1 est un matériau de référence certifié conçu à partir de farine contenant des mycotoxines. Chaque bouteille contient environ 100 g de farine de seigle certifiée pour l'ochratoxine A à une concentration de 4,05 µg/kg. Le MRC sert au	675,00	689,85	Sans objet

Rapport sur les frais de 2017 à 2018

développement, à la validation et au contrôle de la qualité de méthodes d'analyse pour la présence de mycotoxines dans la farine.			
OTAL-1 est une solution d'étalonnage certifiée servant aux analyses chimiques. Chaque ampoule contient environ 1 mL d'une solution d'ochratoxine A-[13C6] à une concentration de 4,89 µg/g et d'acétonitrile avec 0,1 % d'acide formique.	500,00	511,00	Sans objet
OTAN-1 est une solution d'étalonnage certifiée servant aux analyses chimiques. Chaque ampoule contient environ 1 mL d'une solution d'ochratoxine A à une concentration de 11,03 µg/g et d'acétonitrile avec 0,1 % d'acide formique.	250,00	255,50	Sans objet
Matériau de référence certifié pour les traces de métaux et autres constituants dans l'eau potable	390,00	398,58	Sans objet
Matériau de référence certifié d'eau de mer infratidale pour traces de métaux et autres constituants.	380,00	388,36	Sans objet
Matériau de référence certifié pour nutriments : eau salée.	275,00	281,05	Sans objet
Matériau de référence certifié d'eau de mer pour traces de métaux et autres constituants.	380,00	388,36	Sans objet
Matériau de référence certifié : eau de rivière élevée en mercure.	250,00	255,50	Sans objet
Matériau de référence certifié pour métaux en trace : eau d'estuaire.	350,00	357,70	Sans objet
Matériau de référence certifié composé d'eau riveraine pour l'analyse des métaux en traces.	355,00	362,81	Sans objet
Matériau de référence certifié – bromure d'arsénobétaïne naturel.	1 100,00	1 124,20	Sans objet
Matériau de référence certifié – bromure d'arsénobétaïne marqué au carbone-13. (BBET-1)	2 000,00	2 044,00	Sans objet
Matériau de référence certifié – bromure d'arsénobétaïne marqué au carbone-13. (CBET-1)	2 000,00	2 044,00	Sans objet
Matériau de référence certifié – méthylmercure isotopiquement enrichi.	380,00	388,36	Sans objet
Matériau de référence certifié d'isotopes d'iridium naturel.	500,00	511,00	Sans objet
Abondance naturelle isotopique de mercure inorganique.	340,00	347,48	Sans objet
Matériau de référence certifié d'isotopes d'osmium naturel	Le frais était non-existant en 2017-2018	511,00	Sans objet
Matériau de référence certifié – Poudre de nanocristaux de cellulose. (CNC-1)	540,00	551,88	Sans objet
Matériau de référence certifié – Poudre de nanocristaux de cellulose. (CNCD-1)	260,00	265,72	Sans objet
Matériau de référence certifié – Suspension de nanocristaux de cellulose.	540,00	551,88	Sans objet
Matériau de référence certifié – nanotubes de carbone monoparoi.	1 080,00	1 103,76	Sans objet
Matériau de référence certifié pour éléments en trace et autres constituants : sédiment marin. (HISS-1)	220,00	224,84	Sans objet
Matériau de référence certifié pour éléments en trace et autres constituants : sédiment marin. (MESS-4)	340,00	347,48	Sans objet
Matériau de référence certifié de sédiments marins pour les éléments et autres constituants à l'état de traces.	355,00	362,81	Sans objet
Matériau de référence certifié pour butylétain :	170,00	173,74	Sans objet

sédiment marin.			
Matériau de référence certifié – muscle de bovin	435,00	444,57	Sans objet
Matériau de référence à base de son de maïs	350,00	357,70	Sans objet
Carbonate de calcium pour la détermination de Pb et de Cd.	180,00	183,96	Sans objet
Matériau de référence à base d'amidon de maïs	85,00	86,87	Sans objet
Matériau de référence à base de la farine de blé	350,00	357,70	Sans objet
Matériau de référence à base de la poudre d'oeuf	380,00	388,36	Sans objet
Matériau de référence certifié pour métaux en trace : Otolithes.	255,00	260,61	Sans objet
Matériau de référence à base de gluten de blé	325,00	332,15	Sans objet
Matériau de référence à base de la fécule de pomme de terre	325,00	332,15	Sans objet
Matériau de référence à base de la farine de blé de force roux de printemps	305,00	311,71	Sans objet
Matériau de référence certifié pour la levure sélénée.	355,00	362,81	Sans objet
Matériau de référence à base de la farine de blé d'hiver doux	350,00	357,70	Sans objet
Multivitamines à faible teneur	Le frais était non-existant en 2017-2018	838,04	Sans objet
Multivitamines à forte teneur	Le frais était non-existant en 2017-2018	838,04	Sans objet
Matériau de référence certifié de foie de chien de mer pour le dosage de métaux et autres éléments à l'état de traces.	440,00	449,68	Sans objet
Matériau de référence certifié de protéines de poissons pour l'analyse des métaux à l'état de traces.	440,00	449,68	Sans objet
Matériau de référence certifié pour métaux en trace : hépatopancréas de homard non dégraissé.	230,00	235,06	Sans objet
Matériau de référence certifié de crevette pour les métaux à l'état de trace et l'arsénobétaïne	385,00	393,47	Sans objet
Matériau de référence certifié de seiche pour les métaux à l'état de trace, l'arsénobétaïne et le méthylmercure	385,00	393,47	Sans objet
Matériau de référence certifié pour métaux en trace : hépatopancréas de homard.	440,00	449,68	Sans objet
Matériau de référence certifié de la L-leucine	205,00	209,51	Sans objet
Matériau de référence certifié de la L-méthionine	205,00	209,51	Sans objet
Matériau de référence certifié de la L-phénylalanine	Le frais était non-existant en 2017-2018	209,51	Sans objet
Matériau de référence certifié de la L-proline	205,00	209,51	Sans objet
Matériau de référence certifié pour dioxines, furanes et BPC dans le poisson.	650,00	664,30	Sans objet
Matériau de référence certifié de muscles de bovin contenant des résidus de médicaments vétérinaires	720,00	735,84	Sans objet
Matériau de référence certifié de bisphénol A marqué au carbone 13	615,00	628,53	Sans objet
Matériau de référence certifié de bisphénol A	Le frais était non-existant en 2017-2018	204,40	Sans objet
MYCO-1 est un matériau de référence certifié conçu à partir de farine contenant des mycotoxines. Chaque bouteille contient environ 100 g de farine de seigle certifiée pour l'ochratoxine A à une	675,00	689,85	Sans objet

Rapport sur les frais de 2017 à 2018

concentration de 4,05 µg/kg. Le MRC sert au développement, à la validation et au contrôle de la qualité de méthodes d'analyse pour la présence de mycotoxines dans la farine.			
OTAL-1 est une solution d'étalonnage certifiée servant aux analyses chimiques. Chaque ampoule contient environ 1 mL d'une solution d'ochratoxine A-[13C6] à une concentration de 4,89 µg/g et d'acétonitrile avec 0,1 % d'acide formique.	500,00	511,00	Sans objet
OTAN-1 est une solution d'étalonnage certifiée servant aux analyses chimiques. Chaque ampoule contient environ 1 mL d'une solution d'ochratoxine A à une concentration de 11,03 µg/g et d'acétonitrile avec 0,1 % d'acide formique.	250,00	255,50	Sans objet
Matériau de référence certifié du chlorure de berbérine.	105,00	107,31	Sans objet
Matériau de référence certifié de la canadine.	410,00	419,02	Sans objet
Matériau de référence certifié d'extrait de racine de ginseng nord-américain pour les ginsénosides et les métaux	260,00	265,72	Sans objet
Matériau de référence de racine de ginseng.	410,00	419,02	Sans objet
Matériau de référence certifié de la hydrastine.	155,00	158,41	Sans objet
Solution d'étalonnage multi-composés de ginsénosides.	515,00	526,33	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2015 - Reliure à anneaux	350,00	357,70 (1)	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2015 - Livre à couverture souple	335,00	342,37 (1)	Sans objet
Les publications de Codes - Canada 2015 - Offre globale 3 codes (CNB, CNPI, CNP) - Reliure à anneaux	615,00	628,53 (1)	Sans objet
Les publications de Codes - Canada 2015 - Offre globale 3 codes (CNB, CNPI, CNP) - Livre à couverture souple	590,00	602,98 (1)	Sans objet
Les publications de Codes - Canada 2015 - Offre globale 4 codes (CNB, CNPI, CNP et CNÉB) - Reliure à anneaux	825,00	843,15 (1)	Sans objet
Les publications de Codes - Canada 2015 - Offre globale 4 codes (CNB, CNPI, CNP et CNÉB) - Livre à couverture souple	785,00	802,27 (1)	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2015 - PDF	350,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Les publications de Codes - Canada 2015 - Offre globale 3 codes (CNB, CNPI, CNP) - PDF	615,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Les publications de Codes - Canada 2015 - Offre globale 4 codes (CNB, CNPI, CNP et CNÉB) - PDF	825,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2015 - En ligne/ Utilisateur unique, 1 an	140,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2015 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 1 an	150,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2015 - En ligne/ Utilisateur unique, 2 mois	45,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Les publications de Codes - Canada 2015 - Offre globale 3 codes (CNB, CNPI, CNP) - En ligne/ Utilisateur unique, 2 mois	80,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Les publications de Codes - Canada 2015 - Offre globale 4 codes (CNB, CNPI, CNP et CNÉB) - En ligne/ Utilisateur unique, 2 mois	110,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2015 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 2 mois	50,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Les publications de Codes - Canada 2015 - Offre	90,00	Gratuit à compter	Sans objet

globale 3 codes (CNB, CNPI, CNP) - En ligne / Utilisateurs simultanés, 2 mois		du 1er avril 2019	
Les publications de Codes - Canada 2015 - Offre globale 4 codes (CNB, CNPI, CNP et CNÉB) - En ligne / Utilisateurs simultanés, 2 mois	125,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2015 - En ligne/ Utilisateur unique, 4 mois	70,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2015 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 4 mois	75,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2015 - Reliure à anneaux	195,00	199,29 (1)	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2015 - Livre à couverture souple	185,00	189,07 (1)	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2015 - PDF	195,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2015 - En ligne/ Utilisateur unique, 1 an	80,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2015 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 1 an	90,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2015 - En ligne/ Utilisateur unique, 2 mois	25,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2015 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 2 mois	30,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2015 - En ligne/ Utilisateur unique, 4 mois	40,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2015 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 4 mois	45,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2015 - Reliure à anneaux	225,00	229,95 (1)	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2015 - Livre à couverture souple	215,00	219,73 (1)	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2015 - PDF	225,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2015 - En ligne/ Utilisateur unique, 1 an	90,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2015 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 1 an	100,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2015 - En ligne/ Utilisateur unique, 2 mois	30,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2015 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 2 mois	35,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2015 - En ligne/ Utilisateur unique, 4 mois	45,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2015 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 4 mois	50,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2017 - Reliure à anneaux	260,00	265,72 (1)	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2017 - Livre à couverture souple	245,00	250,39 (1)	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - Reliure à anneaux	260,00	265,72 (1)	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - Livre à couverture souple	245,00	250,39 (1)	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - PDF	260,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments -	105,00	Gratuit à compter	Sans objet

Rapport sur les frais de 2017 à 2018

Canada 2015 - En ligne/ Utilisateur unique, 1 an		du 1er avril 2019	
Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 1 an	115,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - En ligne/ Utilisateur unique, 2 mois	35,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 2 mois	40,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - En ligne/ Utilisateur unique, 4 mois	55,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 4 mois	60,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNB 2015: Partie 4 de la division B - Livre à couverture souple	155,00	158,41 (1)	Sans objet
Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNB 2015: Partie 4 de la division B - PDF	155,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNB 2015: Partie 4 de la division B - En ligne/ Utilisateur unique, 1 an	60,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNB 2015: Partie 4 de la division B - En ligne / Utilisateurs simultanés, 1 an	65,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNB 2015: Partie 4 de la division B - En ligne/ Utilisateur unique, 2 mois	20,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNB 2015: Partie 4 de la division B - En ligne / Utilisateurs simultanés, 2 mois	25,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNB 2015: Partie 4 de la division B - En ligne/ Utilisateur unique, 4 mois	30,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNB 2015: Partie 4 de la division B - En ligne / Utilisateurs simultanés, 4 mois	35,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2015 et Commentaires sur le calcul des structures (Guide de l'utilisateur) - Offre globale - Livre à couverture souple	390,00	398,58 (1)	Sans objet
Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2015: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - PDF	210,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2015: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - En ligne/ Utilisateur unique, 2 mois	30,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2015: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - En ligne / Utilisateurs simultanés, 2 mois	35,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2015: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - En ligne/ Utilisateur unique, 4 mois	45,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2015: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - En ligne / Utilisateurs simultanés, 4 mois	50,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2015: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - En ligne/ Utilisateur unique, 1 an	85,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2015: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - En	95,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet

ligne / Utilisateurs simultanés, 1 an			
Code national du bâtiment - Canada 2015 et Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2015: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B)- Offre globale - Livre à couverture souple	435,00	444,57 (1)	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2010 - Reliure à anneaux	295,00	301,49 (1)	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2010 - Livre à couverture souple	285,00	291,27 (1)	Sans objet
Codes nationaux de construction de 2010 - Offre globale - Reliure à anneaux	553,00	564,66 (1)	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2010 - PDF	295,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Codes nationaux de construction de 2010 - Offre globale - PDF	553,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2010 - En ligne / Abonnement de 10 jours	54,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2010 - Reliure à anneaux	190,00	194,18 (1)	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2010 - Livre à couverture souple	180,00	183,96 (1)	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2010 - PDF	190,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2010 - En ligne / Abonnement de 10 jours	35,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2010 - Reliure à anneaux	165,00	168,63 (1)	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2010 - PDF	165,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2010 - En ligne / Abonnement de 10 jours	25,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - Reliure à anneaux	220,00	224,84 (1)	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - PDF	220,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - En ligne / Abonnement de 10 jours	40,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de l'énergie pour les bâtiments et Guide de l'utilisateur - Offre globale - Reliure à anneaux	295,00	301,49 (1)	Sans objet
Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2010: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - Livre à couverture souple	180,00	183,96 (1)	Sans objet
Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2010: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - PDF	180,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2010: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - En ligne/ Abonnement de 10 jours (Utilisateur unique)	40,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2010: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateur unique)	120,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2010: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateurs simultanés)	130,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNB 2010: Partie 4 de la division B - Livre à couverture souple	130,00	132,86 (1)	Sans objet
Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNB 2010: Partie 4 de la division B -	130,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet

Rapport sur les frais de 2017 à 2018

PDF			
Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNB 2010: Partie 4 de la division B - En ligne/ Abonnement de 10 jours (Utilisateur unique)	20,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNB 2010: Partie 4 de la division B - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateur unique)	60,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNB 2010: Partie 4 de la division B - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateurs simultanés)	70,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide de l'utilisateur de Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - Livre à couverture souple	130,00	132,86 (1)	Sans objet
Guide de l'utilisateur de Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - PDF	130,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide de l'utilisateur de Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - En ligne/ Abonnement de 10 jours (Utilisateur unique)	20,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide de l'utilisateur de Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateur unique)	60,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide de l'utilisateur de Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateurs simultanés)	70,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2005 - Reliure à anneaux	200,00	204,40 (1)	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2005 - Livre à couverture souple	190,00	194,18 (1)	Sans objet
Guide de l'utilisateur CNB 2005, Commentaires sur le calcul des structures (Partie 4 de la division B) - Livre à couverture souple	94,00	96,07 (1)	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2005 - PDF	200,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide de l'utilisateur CNB 2005, Commentaires sur le calcul des structures (Partie 4 de la division B) - PDF	94,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national du bâtiment - Canada 2005 - En ligne/ Abonnement de 10 jours (Utilisateur unique)	20,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide de l'utilisateur CNB 2005, Commentaires sur le calcul des structures (Partie 4 de la division B) - En ligne/ Abonnement de 10 jours (Utilisateur unique)	10,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2005 - Reliure à anneaux	140,00	143,08 (1)	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2005 - Livre à couverture souple	130,00	132,86 (1)	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2005 - PDF	140,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de prévention des incendies - Canada 2005 - En ligne/ Abonnement de 10 jours (Utilisateur unique)	14,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2005 - Livre à couverture souple	110,00	112,42 (1)	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2005 - PDF	120,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de la plomberie - Canada 2005 - En ligne/ Abonnement de 10 jours (Utilisateur unique)	12,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code national de construction des bâtiments agricoles - Canada 1995 - Livre à couverture	34,00	34,75 (1)	Sans objet

souple			
Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 1997 - Reliure à anneaux	79,00	80,74 (1)	Sans objet
Anciennes éditions des codes nationaux de construction - En ligne/ Abonnement de 10 jours (Utilisateur unique)	60,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
L'Alberta Building Code 2014 - Reliure à anneaux	340,00	347,48 (1)	Sans objet
L'Alberta Building Code 2014 - PDF	340,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
L'Alberta Building Code 2014 - En ligne / Abonnement de 10 jours	60,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
L'Alberta Building Code 2014 - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateur unique)	210,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
L'Alberta Building Code 2014 - En ligne/ Utilisateur unique, 5 ans	675,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
L'Alberta Building Code 2014 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 1 an	220,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
L'Alberta Building Code 2014 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 5 ans	690,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
L'Alberta Fire Code 2014 - Reliure à anneaux	220,00	224,84 (1)	Sans objet
L'Alberta Fire Code 2014 - PDF	220,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
L'Alberta Fire Code 2014 - En ligne / Abonnement de 10 jours	40,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
L'Alberta Fire Code 2014 - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateur unique)	145,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
L'Alberta Fire Code 2014 - En ligne/ Utilisateur unique, 5 ans	460,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
L'Alberta Fire Code 2014 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 1 an	155,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
L'Alberta Fire Code 2014 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 5 ans	470,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de construction du Québec 2010 - Reliure à anneaux	340,00	347,48 (1)	Sans objet
Code de construction du Québec 2010 - PDF	340,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de construction du Québec 2010 - En ligne / Abonnement de 10 jours	60,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de construction du Québec 2010 - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateur unique)	210,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de construction du Québec 2010 - En ligne/ Utilisateur unique, 5 ans	675,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de construction du Québec 2010 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 1 an	220,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de construction du Québec 2010 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 5 ans	690,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de la plomberie du Québec 2010 - Reliure à anneaux	185,00	189,07 (1)	Sans objet
Code de la plomberie du Québec 2010 - PDF	185,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de la plomberie du Québec 2010 - En ligne / Abonnement de 10 jours	30,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de la plomberie du Québec 2010 - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateur unique)	100,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de la plomberie du Québec 2010 - En ligne/ Utilisateur unique, 5 ans	320,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de la plomberie du Québec 2010 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 1 an	110,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de la plomberie du Québec 2010 - En ligne /	330,00	Gratuit à compter	Sans objet

Rapport sur les frais de 2017 à 2018

Utilisateurs simultanés, 5 ans		du 1er avril 2019	
Code de sécurité du Québec 2010 - Reliure à anneaux	210,00	214,62 (1)	Sans objet
Code de sécurité du Québec 2010 - PDF	210,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de sécurité du Québec 2010 - En ligne / Abonnement de 10 jours	40,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de sécurité du Québec 2010 - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateur unique)	140,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de sécurité du Québec 2010 - En ligne/ Utilisateur unique, 5 ans	440,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de sécurité du Québec 2010 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 1 an	150,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de sécurité du Québec 2010 - En ligne / Utilisateurs simultanés, 5 ans	450,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Alberta Building Code 2006 - Reliure à anneaux	209,00	213,60 (1)	Sans objet
Alberta Building Code 2006 - PDF	240,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Alberta Building Code 2006 - En ligne / Abonnement de 10 jours	24,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Alberta Building Code 2006 - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateur unique)	85,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Alberta Fire Code 2006 - Reliure à anneaux	145,00	148,19 (1)	Sans objet
Alberta Fire Code 2006 - PDF	170,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Alberta Fire Code 2006 - En ligne / Abonnement de 10 jours	17,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Alberta Fire Code 2006 - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateur unique)	60,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de la plomberie du Québec 2005 - Reliure à anneaux	144,00	147,17 (1)	Sans objet
Code de la plomberie du Québec 2005 - PDF	144,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de la plomberie du Québec 2005 - En ligne / Abonnement de 10 jours	15,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de la plomberie du Québec 2005 - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateur unique)	50,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de construction du Québec 2005 - PDF	250,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de construction du Québec 2005 - En ligne / Abonnement de 10 jours	25,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Code de construction du Québec 2005 - En ligne/ Abonnement de 1 an (Utilisateur unique)	89,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Guide des séminaires des code de 2015 - Livre à couverture souple	40,00	40,88 (1)	Sans objet
Guide des séminaires des code de 2015 - PDF	40,00	Gratuit à compter du 1er avril 2019	Sans objet
Collection des présentations vidéo 1 à 13 de Codes Canada (CNB, CNPI, CNP, CNÉB 2015) - Vidéo	250,00	255,50 (1)	Sans objet
Matières et activités dangereuses - Code national de prévention des incendies 2015	25,00	25,55 (1)	Sans objet
Efficacité énergétique - Code national de l'énergie pour les bâtiments 2015	25,00	25,55 (1)	Sans objet
Accessibilité - Partie 3 du Code national du bâtiment 2015	25,00	25,55 (1)	Sans objet
Moyens d'évacuation - Partie 3 du Code national du bâtiment 2015	25,00	25,55 (1)	Sans objet
Escaliers, garde-corps et mains courantes - Partie 3 et 9 du Code national du bâtiment 2015	25,00	25,55 (1)	Sans objet
Calcul parasismique - Partie 4 du Code national du bâtiment 2015	25,00	25,55 (1)	Sans objet

Calcul des structures - Partie 4 du Code national du bâtiment 2015	25,00	25,55 (1)	Sans objet
Résistance à l'arrachement sous l'action du vent et autres fenêtrages - Partie 5 du Code national du bâtiment 2015	25,00	25,55 (1)	Sans objet
Système d'isolation par l'extérieur avec enduit de finition (SIEEF), transmission des sons aériens (ITSA) et couvertures - Partie 5 et 9 du Code national du bâtiment 2015	25,00	25,55 (1)	Sans objet
Chauffage, ventilation, conditionnement d'air et plomberie - Partie 6 du Code national du bâtiment 2015 et Code national de la plomberie 2015	25,00	25,55 (1)	Sans objet
Enveloppe du bâtiment et structure - Partie 9 du Code national du bâtiment 2015	25,00	25,55 (1)	Sans objet
Protection contre l'incendie et structure - Partie 3 et 9 du Code national du bâtiment 2015	25,00	25,55 (1)	Sans objet
Construction combustible en bois de moyenne hauteur - Code national du bâtiment 2015 et Code national de prévention des incendies 2015	25,00	25,55 (1)	Sans objet
Système d'étanchéité à l'air pour murs de bâtiment de faible hauteur : Performance et évaluation - Live à couverture souple	30,00	30,66 (1)	Sans objet
La détérioration du béton: Symptômes, causes et analyse - Live à couverture souple	30,00	30,66 (1)	Sans objet
Guide de conception pour contrer les effets du vent sur les couvertures à membrane souple fixée mécaniquement	50,00	51,10 (1)	Sans objet

* Les frais sont rajustés annuellement de l'une ou l'autre des deux façons suivantes : (1) En vertu de la Loi sur les frais de service, les frais sont rajustés au cours de chaque exercice en fonction du taux de variation sur douze mois de l'indice d'ensemble des prix à la consommation du Canada du mois d'avril de l'exercice précédent, publié par Statistique Canada. L'indice des prix à la consommation pour le présent rapport est de 2,2 %. (2) Les frais peuvent faire l'objet d'un rajustement périodique à un taux prédéterminé, conformément à un autre pouvoir législatif ou réglementaire.

† Le « montant des frais futur et exercice financier » est le nouveau montant des frais, au cours d'un exercice financier subséquent autre que 2019 à 2020, rajusté selon un taux prédéterminé, conformément au pouvoir législatif ou réglementaire.

(1) Le frais est présentement en révision et sera réduit suite à l'approbation de l'accès gratuit de la version électronique des Codes national du bâtiment.

Notes en fin d'ouvrage

- i. Loi sur les frais de service, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-8.4/index.html>
- ii. Loi sur les frais d'utilisation, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/U-3.7/20040331/P1TT3xt3.html>
- iii. Loi sur l'accès à l'information, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-1/>
- iv. Loi sur le conseil national de recherches, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-15/TexteCompleet.html>